

Outil GEROS d'assurance qualité des évaluations

Version: September 2021

Évaluation Multi-pays de la réponse humanitaire de l'UNICEF à la crise L2 dans le Centre du Sahel: Mali, Burkina Faso et Niger (2019-2022) Rapport final du Niger

RÉSUMÉ DE L'APPRÉCIATION			
Appréciation globale		90%	Hautement satisfaisant
● ● ● ● ●	Exceptionnel (96 % - 100 %)	5	
● ● ● ● ●	Hautement satisfaisant (87,5 % - 95,99 %)	4	Exceeds UNICEF/UNEG standards for evaluation reports. Decision makers may use the evaluation with a high degree of confidence
● ● ● ● ●	Satisfaisant (62,5% - 87,49 %)	3	
● ● ● ● ●	Moyen (35 % - 62,49 %)	2	
● ● ● ● ●	Insatisfaisant (0 % - 34,99 %)	1	
INFORMATIONS SUR LE RAPPORT			
Titre du rapport d'évaluation		Évaluation Multi-pays de la réponse humanitaire de l'UNICEF à la crise L2 dans le Centre du	
Numéro de séquence du rapport		Burkina Faso/61/2023/20006	
Région		Afrique de l'Ouest et centrale	
Année du rapport		2023	
Bureau		UNICEF	
Zones couvertes (pays)		Burkina Faso	
Mandat inclus		Oui	
Date d'examen (jj/mm/aaaa)		10-11/02/2024	
Nom de la société d'examen		IOD PARC	
CLASSIFICATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION			
Gestion de l'évaluation (contrôle et supervision des décisions d'évaluation)		Gérée par l'UNICEF	
Groupes d'objectifs de l'UNICEF (alignement sur les priorités du Plan			
Chaque enfant survit et s'épanouit		Oui	
Chaque enfant apprend		Non	
Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation		Oui	
Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre		Oui	
Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie		Oui	
Égalité des genres (transversal)		Oui	
Action humanitaire (transversal)		Oui	
Objet d'évaluation		Programme de pays	
Type d'évaluation		Récapitulative et formative	
Stratégie d'évaluation		Méthodes diverses	
Modèle d'évaluation (principale méthode utilisée)		Autre	
Niveau d'évaluation		Produit et effet	
Portée géographique		Nationale	
Principaux objectifs de développement durable (ODD) traités (numéro)		ODD6	
Résumé de l'assurance qualité de l'évaluation : l'évaluateur recense les principaux éléments relevés au sujet de l'évaluation (positifs et négatifs) qu'il est pertinent de signaler à la haute direction, en récapitulant la manière dont le rapport d'évaluation remplit tous les critères fixés ou non. Selon les cas, l'évaluateur soulignera les bonnes pratiques/les éléments qui apportent une valeur ajoutée ainsi que le degré de complexité de l'évaluation.			
L'évaluation de la réponse humanitaire de l'UNICEF à la Crise L2 dans le centre du Sahel est de haute qualité. Ce qui suit présente ses points positifs et négatifs.			
1. L'évaluation est de bonne qualité et couvre tous les aspects des termes de référence.			
2. Le nombre de pages dépasse celui prescrit dans les TdR, ce qui rend le texte assez dense.			
3. Les résultats sont bien présentés et reflètent l'utilisation de triangulation recourant à la fois des sources qualitatives et quantitatives.			
4. La méthodologie est solide et fait appel à un large éventail de parties prenantes.			
5. La mise en forme du texte rend parfois difficile l'assimilation de toutes les informations, car il y a trop de texte et pratiquement pas de sous-titres.			
6. Les conclusions sont solides et découlent des constats du rapport. Ils ont fourni une bonne analyse du programme.			
7. Les recommandations sont généralement bien présentées et réalisables.			
8. Les groupes vulnérables sont généralement bien représentés tout au long du rapport.			
Recommandations d'améliorations : l'évaluateur élaborera de principales recommandations à suivre pour améliorer l'évaluation, en précisant les sections du rapport où des défauts ont été repérés. Selon leur pertinence, l'évaluateur mentionnera des ressources sur lesquelles les responsables d'évaluation pourront s'appuyer pour superviser les évaluations à venir.			
1. Fournir plus d'informations sur les bénéficiaires et les parties prenantes sur leur rôle et la localisation des bénéficiaires.			
2. Les recommandations pourraient ajouter une colonne décrivant les critères dont découle chaque recommandation.			
3. La mise en forme du rapport pourrait être revue, en ajoutant davantage de sous-titres pour faciliter la lecture.			
4. Incluez plus d'informations sur les bénéficiaires, y compris leur sexe et la région/l'endroit d'où ils viennent.			
5. Plus de références aux principaux instruments relatifs aux droits de l'homme et une analyse plus approfondie de l'intersectionnalité et de la manière dont cela a pu avoir un impact sur le programme.			
APPRÉCIATIONS PAR SECTION			
SECTION A :	RÉSUMÉ (pondération 5 %)	100%	Commentaires sur l'appréciation
Question 1	Le résumé peut-il éclairer les processus décisionnels ?		
	Est clairement présenté, constitue un document distinct qui peut servir à éclairer les processus décisionnels et est à la fois suffisamment concis et détaillé pour les utilisateurs principaux (longueur maximum de cinq pages, sauf indication contraire dans le mandat).	Oui	Le résumé fait 5 pages et quelques lignes. Il est concis, fournit tous les points clés de l'évaluation et pourrait servir de document distinct.

	ii	Comprend tous les éléments nécessaires (présentation de l'intervention, finalité, objectif et public cible de l'évaluation, méthodologie d'évaluation, principales conclusions concernant les résultats, enseignements tirés si requis, principales recommandations) conformément au mandat.	Oui	Il contient tous les éléments nécessaires. Le résumé contient tous les éléments nécessaires, dont la présentation de l'intervention, la finalité, les principales conclusions, etc.
	iii	Inclut toutes les informations essentielles nécessaires afin de comprendre l'intervention et l'évaluation ET ne fournit pas d'informations nouvelles absentes du reste du rapport.	Oui	Il ne contient aucune nouvelle information et contient toutes les informations essentielles décrites dans le rapport.
SECTION B : CONTEXTE (pondération 5 %)			93%	Commentaires sur l'appréciation
Question 2			L'objet de l'évaluation est-il clairement décrit ?	
	i	Description claire et adéquate de l'intervention, y compris des éléments suivants : lieu(x), calendriers, coût/budget et statut de mise en œuvre.	Oui	Le rapport fournit une bonne description de l'intervention, y compris son calendrier, le statut de mise en oeuvre et les lieux, son budget et quels sont ses objectifs généraux.
	ii	Description claire et adéquate des titulaires de droits visés (bénéficiaires) et des détenteurs d'obligations (acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux assumant des responsabilités dans le cadre de l'intervention), présentés par type (institutions/organisations, communautés, individus, etc.) et par emplacement géographique (zone urbaine, zone rurale, quartier spécifique, commune/ville, sous-région, etc.), avec données chiffrées sur les bénéficiaires atteints, ventilées par sexe, par âge, par handicap, etc. (selon ce qui est adapté à la finalité de l'évaluation).	En partie	L'évaluation fournit des informations détaillées quant aux bénéficiaires et acteurs qui sont essentiels à la mise en œuvre du projet. Le tableau de la page 19 indique combien de filles et de garçons (y compris les personnes handicapées) bénéficient de l'intervention, bien qu'ils ne soient pas ventilés plus en détail par région ou autre variable.
Question 3			Le contexte d'intervention est-il clairement décrit ?	
	i	Description claire et adéquate du contexte d'intervention (selon les cas : facteurs législatifs, socioéconomiques, politiques, culturels, institutionnels, internationaux et relatifs aux rapports de force/aux privilèges, etc.) et de la relation entre le contexte et la mise en œuvre de l'intervention.	Oui	La description du contexte est assez longue (15 pages environ). Toutefois, elle est très détaillée et donne un très bon aperçu de la situation. Elle comprend une description détaillée de la situation socioéconomique et démographique du Burkina Faso, du secteur de l'éducation et du secteur de l'eau/hygiène et assainissement, de la santé et de la nutrition et du genre, de l'égalité et des droits de l'homme. Elle fournit également une description précise de la situation humanitaire, y compris les déplacements, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ainsi que les urgences sanitaires. La section se termine avec un aperçu de la réponse humanitaire de l'UNICEF.
	ii	Établissement de liens avec les ODD et utilisation des cibles et des indicateurs pertinents au vu du domaine évalué.	Oui	Les ODD sont mentionnés dans le texte et englobent - Les droits d'accès des enfants, des personnes vulnérables et des enfants aux services sociaux : éducation, santé nutrition, WASH. Néanmoins, aucun ODD spécifique n'est mentionné
	iii	Description claire et adéquate (lorsqu'il est approprié d'en fournir une) du statut et des besoins des titulaires de droits/des bénéficiaires de l'intervention.	Oui	Le contexte fait clairement référence à qui sont les bénéficiaires ainsi qu'aux partenaires institutionnels et aux autres partenaires ayant contribué au projet.
Question 4			Les principales parties prenantes, leurs relations et leurs contributions sont-elles clairement définies ?	
	i	Recensement du ou des organisme(s) de mise en œuvre, des partenaires de développement, des titulaires de droits ainsi que des autres détenteurs de droits et parties prenantes, avec présentation des liens qui les unissent (cartographie des parties prenantes, etc.) selon les cas.	Oui	Le rapport fournit un tableau détaillé sur toutes les parties prenantes et leur rôle respectif avec les liens qui les unissent.. Il comprend également une courte section sur les titulaires de droits.
	ii	Définition des rôles et des contributions (financières ou d'autre type) des principales parties prenantes, y compris de l'UNICEF.	Oui	Le rapport fournit une description très détaillée de la réponse de l'UNICEF, indiquant dans quels domaines l'organisation intervient et le travail réalisé. "Dans le cadre de sa réponse à la crise humanitaire au Burkina Faso, l'UNICEF a non seulement assuré le lead des clusters WASH, Éducation, Nutrition, et du domaine de responsabilité (Area of responsibility – AoR) de la Protection de l'enfant, mais a aussi garanti des interventions dans les secteurs de la Santé, de la Protection et AoR GBV, dans la Santé mentale, dans les Articles Ménages Essentiels (AME / NFI – non-food items), et dans le Cash Multipurpose." Les Stratégies adoptées par L'UNICEF sont dans les domaines :- nutrition, Santé, EHA, Protection de l'enfant, éducation etc-
SECTION C : FINALITÉ, OBJECTIFS ET PORTÉE DE L'ÉVALUATION (pondération 5 %)			100%	Commentaires sur l'appréciation
Question 5			La finalité de l'évaluation est-elle clairement décrite ?	
	i	Définition claire de la finalité de l'évaluation, notamment des raisons pour lesquelles elle devait être effectuée au moment concerné, de ce à quoi elle devait servir et des principaux utilisateurs visés.	Oui	Le rapport indique clairement quels sont les objectifs de l'évaluation et ce qu'elle fera, y compris un tableau indiquant qui sont les utilisateurs de l'évaluation et quelle utilité elle a pour chacun d'eux.
Question 6			Les objectifs et la portée de l'évaluation sont-ils clairs et conformes à ce qui est faisable ?	

	i Description claire et complète de ce que l'évaluation vise à accomplir en fin de processus, avec mention des éventuelles modifications apportées aux objectifs fixés dans le mandat (le cas échéant).	Oui	Le rapport fournit une description claire et complète de ce que l'évaluation espère accomplir.
	ii Description claire et complète de la portée de l'évaluation, y compris de ce qui sera et de ce qui ne sera pas traité (thèmes, périodes, zones géographiques avec définition des termes clés) ainsi que, selon les cas, des raisons de la portée choisie (spécifications dans le mandat, impossibilité d'accéder à des zones géographiques du fait de la situation politique ou de sécurité au moment de l'évaluation, manque de données ou d'éléments de preuve concernant certains aspects de l'intervention).	Oui	Le rapport indique clairement la portée de l'évaluation, le calendrier global à évaluer, la portée géographique et les différents secteurs qui seront examinés.
Question 7	La théorie du changement, la chaîne de résultats ou la logique est-elle clairement articulée ?		
	i Description claire des résultats visés par l'intervention, ou des composantes de la chaîne de résultats que l'évaluation concerne ou met à l'épreuve.	Oui	Le rapport fournit un aperçu clair de la chaîne de résultats, tout d'abord à travers un tableau définissant les objectifs clés, puis associé à une infographie sur la ToC. Ceci est également étayé par un certain nombre de paragraphes expliquant la théorie du changement.
	ii Présentation narrée et/ou sous forme de graphiques de la relation de cause à effet entre les produits et les effets (chaîne de résultats, modèle logique, théorie du changement, matrice d'évaluation, etc.)	Oui	L'infographie TdC fournit un aperçu détaillé de la chaîne des résultats.
	iii Examen de la théorie du changement ou du cadre de résultats en cas d'évaluation fondée sur la théorie, avec reformulation/amélioration par les évaluateurs si le mandat l'exige.	Oui	L'équipe d'évaluation a conçu la TdC. Cela n'était pas exigé par les TdR. Le projet n'avait en fait pas de TdC mais avait une stratégie établie.
SECTION D : MODÈLE ET MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION (pondération 20 %)		86%	Commentaires sur l'appréciation
Question 8	L'évaluation utilise-t-elle les questions et les critères d'évaluation pertinents dont l'adéquation à sa finalité est explicitement démontrée ? Les normes d'évaluation de l'UNICEF se réfèrent aux critères du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, viabilité et impact), qui ne sont pas forcément applicables à toutes les évaluations. Les évaluations doivent aussi tenir compte de l'équité, de la nécessité de ne laisser personne de côté ainsi que des méthodes fondées sur les considérations liées au genre et aux droits fondamentaux (ces aspects peuvent être intégrés à d'autres critères). Les évaluations de l'action humanitaire doivent aussi prendre en compte la connectivité.		
	i Les questions et les sous-questions d'évaluation sont adaptées à la concrétisation des objectifs et de la finalité de l'évaluation. Les critères pertinents sont précisés et correspondent aux questions.	Oui	L'évaluation a utilisé les critères du CAD de l'OCDE de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de cohérence et des critères supplémentaires de connectivité et de genre, de droits de l'homme et d'inclusion. Les annexes contenaient la matrice d'évaluation qui répertoriait les questions clés avec leurs sous-questions ainsi que les indicateurs et la source d'information.
	ii En plus des questions et des sous-questions, la matrice d'évaluation comprend les indicateurs, les critères de référence, les hypothèses et/ou les autres éléments sur lesquels l'analyse et l'élaboration des conclusions peuvent se fonder.	Oui	Les annexes comprennent une matrice d'évaluation détaillée, avec les questions clés, les sous-questions, les indicateurs et la méthode de collecte des données, leurs sources et l'approche utilisée pour analyser les documents.
Question 9	Le rapport définit-il des méthodes adéquates de collecte de données, d'analyse et d'échantillonnage ?		
	i Le modèle d'évaluation et l'ensemble de méthodes utilisés sont appropriés et suffisamment efficaces au vu de la finalité, des objectifs et de la portée de l'évaluation ; ils sont pleinement et clairement définis.	Oui	La méthodologie est bien expliquée et indique une méthodologie utilisant l'approche axée sur la théorie, l'approche d'analyse de contribution et l'approche participative, ainsi que la théorie du changement.
	ii Les sources des données sont appropriées (les évaluations s'appuient normalement sur des sources qualitatives et quantitatives, sauf indication contraire dans le mandat) et sont toutes clairement définies.	Oui	L'évaluation utilise une approche mixte utilisant à la fois des données qualitatives et quantitatives à travers une série d'entretiens individuels, des groupes de discussion et une cartographie corporelle pour les groupes de discussion avec les enfants. Une revue documentaire est également utilisée à partir de laquelle des sources secondaires seront extraites. Toutes les méthodes sont expliquées en détail.
	iii La stratégie d'échantillonnage est décrite ; elle doit préciser les moyens employés pour recueillir différents points de vue (justification nécessaire en cas de non respect de cette obligation).	Oui	La stratégie d'échantillonnage est bien expliquée et fournit un tableau du type de personnes ciblées et des différentes stratégies utilisées pour obtenir les différents échantillons. Les échantillons sont désagrégés par sexe et type de partie prenante.
	iv Description claire et complète des méthodes d'analyse.	Oui	Il y a une explication très détaillée (p. 34-36) sur la manière dont les différents ensembles de données seront analysés et comment ils seront triangulés à l'aide de l'analyse de contribution.

	v La méthodologie permet d'établir des relations de cause à effet entre les produits et les effets attendus.	Oui	Oui, les méthodologies utilisées et le cadre analytique sont suffisants pour assurer la relation de cause à effet.
	vi Description claire et complète des limites et des contraintes rencontrées par l'évaluation, y compris des lacunes dans les données probantes générées et en matière d'atténuation de la partialité, avec présentation des façons dont les évaluateurs ont géré ces facteurs (dans la mesure de ce qui était possible).	Oui	La page 32 fournit une bonne description des différentes limites et contraintes rencontrées et de la manière dont celles-ci ont été atténuées.
Question 10	Les problèmes et les considérations éthiques sont-ils décrits ? L'évaluation doit être fondée sur les principes éthiques du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) en matière d'évaluation. Par conséquent, le rapport d'évaluation doit comprendre les éléments suivants :		
	i Référence explicite et contextualisée aux obligations des évaluateurs du GALUE (indépendance, impartialité, crédibilité, conflits d'intérêts, responsabilité) et/ou aux principes des Lignes directrices éthiques révisées du GALE de 2020 (intégrité, responsabilité, respect, bienfaisance).	Oui	Le rapport fait référence aux obligations des évaluateurs du GALUE et explique comment chaque principe est traité.
	ii Description des garanties éthiques applicables aux participants, adaptées aux caractéristiques de la méthodologie, ainsi que de la façon dont elles sont mises en œuvre (respect de la dignité et de la diversité, droit à l'autodétermination, représentation équitable, conformité aux codes s'appliquant aux groupes vulnérables, confidentialité, nuisances à éviter). Dans les cas où l'évaluation comprend des entretiens avec des enfants, mention explicite des procédures de l'UNICEF en matière de recherche éthique impliquant des enfants	En partie	L'évaluation mentionne la manière dont le consentement est demandé (exemples de formulaires de consentement en annexes). Une référence est également faite aux différents protocoles de protection, à la protection de l'anonymat et au principe de ne pas nuire. Il est important de noter que même si la section sur l'éthique était assez complète et mentionnait un certain nombre de normes pour protéger les participants, il n'y avait aucune mention spécifique de la manière dont ils protégeaient les enfants. Il a cependant été fait mention des différents protocoles de l'UNICEF.
Question 11	L'évaluation intègre-t-elle des pratiques novatrices qui ajoutent de la valeur au processus d'évaluation?		
	i Les pratiques d'innovation sont utilisées pour améliorer la qualité du processus d'évaluation. Cela pourrait être évident de plusieurs façons, telles que la conception de la méthodologie (c'est-à-dire l'utilisation de la technologie pour la collecte de données, des processus participatifs étendus, des processus d'analyse systématique tels que la communication collaborative des résultats et l'intégration de mégadonnées, des stratégies spécifiques pour faire face à la complexité telles que la collecte des résultats, une forte orientation sur les droits de l'enfant) ou des moyens de partager les résultats de l'évaluation	Non	L'évaluation suit une méthode d'évaluation traditionnelle et il n'y a pas vraiment de mention d'une approche innovante. Les termes de référence ne préconisaient pas non plus une telle approche.
SECTION E : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION (pondération 25 %)		100%	Commentaires sur l'appréciation
Question 12	Les résultats traitent-ils clairement de tous les objectifs et de l'entière portée de l'évaluation ?		
	i Les résultats combinent suffisamment de types de données probantes pour que l'ensemble des questions, des sous-questions et des critères d'évaluation soient systématiquement traités.	Oui	Les résultats répondent à chaque question/sous-question individuellement et présentent une analyse suffisante utilisant différentes types de preuves, y compris des informations qualitatives et parfois quantitatives. Chaque section donne également un aperçu du niveau d'appréciation des différentes activités, en lui attribuant une note globale accompagnée de commentaires pour fournir des preuves sur les raisons pour lesquelles cette note particulière a été attribuée.
	ii La formulation des résultats se réfère explicitement au cadre de résultats de l'intervention/au mandat.	Oui	Sous efficacité, une référence est faite au cadre de résultats et donne un aperçu quantitatif et qualitatif de chacun des résultats dans les différents domaines tels que la santé, la nutrition, etc.
Question 13	Les résultats de l'évaluation découlent-ils d'une utilisation consciencieuse, explicite et judicieuse des meilleures données disponibles, objectives, fiables et valides, en plus d'être fondés sur une analyse exacte des données probantes quantitatives et qualitatives ?		
	i L'évaluation recourt à des ensembles de données qualitatives et quantitatives crédibles. Elle fournit les données relatives aux produits et aux effets appropriées d'après le cadre d'évaluation. L'emploi de multiples sources de données témoigne clairement d'un recoupement des informations.	Oui	L'évaluation comprend des preuves recueillies à base de sources qualitatives et quantitatives. Elle examine à la fois l'ensemble des produits et des effets et démontre que l'information est triangulée en citant différentes sources et par analyse dans le texte.
	ii Les résultats sont clairement fondés sur les données probantes présentées, qu'elles soient positives ou négatives, et y donnent suite. Les résultats s'appuient sur des indicateurs de performance, des normes, des critères de référence ou d'autres outils de comparaison clairement définis, conformément à ce qui est adapté à chaque question d'évaluation.	Oui	Les résultats sont clairement basés sur les preuves avancées, et il existe un bon équilibre d'analyses positives et négatives utilisant les indicateurs clés ainsi que l'examen du contexte du pays et l'impact de la COVID sur le projet.
	iii Les raisons (contextuelles, institutionnelles, liées au personnel d'encadrement, etc.) de l'accomplissement ou du non accomplissement de résultats sont clairement identifiées. En cas d'évaluation fondée sur la théorie, les résultats analysent la chaîne logique (progression, ou non, de la mise en œuvre vers l'obtention de résultats).	Oui	Le rapport détaille bien ce qui a fonctionné et à ce qui n'a pas fonctionné. Il cite, par exemple, les disparités de performances entre les différents domaines, expliquant les résultats élevés de certains et les performances plus faibles d'autres par des variations dans le décaissement des fonds.
Question 14	L'évaluation examine-t-elle et utilise-t-elle les éléments de gestion axée sur les résultats de l'intervention ?		

	i Examen de la mesure dans laquelle le système de suivi de l'intervention (y compris le degré de complétion et d'adéquation des résultats/du cadre de performance, en tenant compte des logiques verticale et horizontale, des outils de suivi et d'évaluation ainsi que de leur utilisation) permet d'éclairer les processus décisionnels.	Non évalué	Il convient de noter qu'en raison de la situation sécuritaire, l'UNICEF a utilisé une autre méthode pour compléter le suivi programmatique, et a également demandé aux communautés d'entreprendre le suivi. À cette fin, il a été impossible pour l'évaluation d'examiner plus en profondeur le cadre de suivi en ce qui concerne les résultats / du cadre de performance.
SECTION F :	CONCLUSIONS & ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'ÉVALUATION (pondération 10 %)	100%	Commentaires sur l'appréciation
Question 15	Les conclusions font-elles clairement état d'un examen objectif et global de l'intervention ?		
	i Les conclusions sont clairement rédigées et correspondent à la finalité ainsi qu'aux objectifs de l'évaluation. Elles sont suffisamment axées sur ce qui est à venir (dans les cas où une évaluation formative ou la mise en œuvre devraient se prolonger ou entrer dans une phase supplémentaire).	Oui	Les conclusions sont clairement rédigées, fournissent un bon aperçu du rapport et fournissent et correspondent à l'objectif général de l'évaluation.
	ii Les conclusions sont correctement déduites des résultats et dépeignent les points forts et les limites de l'intervention d'une manière qui apporte un éclairage et des analyses allant au-delà de la présentation des résultats.	Oui	Les conclusions découlent très clairement des résultats et fournissent un aperçu équilibré du projet de ce qui a fonctionné et de ce qui n'a pas fonctionné. Les conclusions illustrent clairement les forces et les faiblesses du projet et garantissent une analyse solide qui va au-delà des conclusions initiales.
Question 16	L'évaluation a-t-elle permis de tirer des enseignements logiques et instructifs ? [question non applicable s'il n'existe pas d'enseignements tirés et que le mandat n'en exige pas]		
	i Les enseignements tirés sont logiquement déduits des résultats et demeurent applicables et pertinents en dehors de la portée de l'évaluation.	Oui	Les enseignements tirés découlent logiquement des résultats et peuvent être appliqués à d'autres situations.
	ii Les enseignements sont présentés de façon claire et concise, mais avec suffisamment de détails pour être utiles au public visé.	Oui	Ils sont rédigés de façon claire et concise et sont très utiles au lecteur et le public visé.
SECTION G :	RECOMMANDATIONS (pondération 15 %)	88%	Commentaires sur l'appréciation
Question 17	Les recommandations sont-elles solidement fondées sur l'évaluation ?		
	i Les recommandations sont conformes à la finalité de l'évaluation, clairement formulées et logiquement déduites des résultats et/ou des conclusions.	Oui	Les recommandations découlent clairement des constatations et des conclusions et sont conformes à la finalité de l'évaluation.
	ii Les recommandations sont utiles et peuvent être mises en pratique, que ce soit par les principaux utilisateurs visés ou dans le cadre des principaux usages ciblés (en fonction de l'intervention) ; les directives de mise en œuvre nécessaires sont fournies.	Oui	Les recommandations sont réalisables et il y a une explication sur la façon de les mettre en pratique.
	iii Le processus d'élaboration des recommandations est décrit ; les détenteurs d'obligation y ont participé, et les titulaires de droits également dans la mesure du possible (dans le cas contraire, les raisons de leur non participation doivent être expliquées).	Oui	Il est clairement indiqué que les recommandations sont le fruit de discussions avec les titulaires de droits et les détenteurs d'obligations et ont été élaborées de manière participative avec le groupe de référence d'évaluation.
Question 18	Les recommandations sont-elles clairement présentées ?		
	i Description claire des groupes ou des détenteurs d'obligations responsables de la mise en œuvre de chaque recommandation (ou regroupement thématique clair des recommandations). Hiérarchisation et/ou classification claire des recommandations afin de faciliter leur mise en pratique.	En partie	Les recommandations sont divisées en deux catégories : les recommandations stratégiques et les recommandations opérationnelles. Un tableau présente la recommandation, les mesures à prendre pour la mettre en œuvre, la partie responsable et le niveau de priorité. Il aurait été bien de lier chaque recommandation à la conclusion et/ou aux constatations clés.
SECTION H :	STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT (pondération 5 %)	71%	Commentaires sur l'appréciation
Question 19	Le rapport d'évaluation fournit-il toutes les informations nécessaires ?		
	i Les pages d'introduction comprennent les éléments suivants : Nom de l'objet évalué, période d'évaluation, date du rapport, emplacement géographique de l'objet évalué, nom et/ou organisation(s) d'origine du ou des évaluateur(s), nom de l'organisation ayant commandé l'évaluation, table des matières (comprenant, selon les cas, les tableaux, graphiques, figures et annexes), liste des acronymes ou abréviations, numérotation des pages.	Oui	Le rapport comprend tous les éléments, y compris la page de contenu, les numéros, la liste des tableaux et graphiques, etc.

	ii Les annexes contiennent les éléments suivants : mandat, matrice d'évaluation, liste des personnes interrogées, chaîne de résultats/théorie du changement/cadre logique (sauf inclusion dans le corps du rapport), liste des visites de terrain, outils de collecte de données (enquêtes, questionnaires d'entretiens, etc.), liste des pièces justificatives. Il peut également être approprié d'inclure en annexe : des détails supplémentaires sur la méthodologie, la chaîne de résultats et des informations sur le ou les évaluateur(s).	Oui	Toutes les annexes appropriées se trouvent dans un document séparé.
Question 20	Le rapport est-il doté d'une structure logique ?		
	i Il est facile d'identifier la structure du rapport et de s'y repérer (les sections sont numérotées, les titres et les sous-titres sont clairs, la mise en page est bien exécutée, etc.).	En partie	La structure du rapport est bien organisée, chaque section étant introduite par la question principale et la sous-question. Toutes les sections des résultats sont également énumérées. Néanmoins, il y avait beaucoup de texte et la conception du rapport aurait pu être légèrement modifiée pour garantir un rapport plus convivial et plus esthétique, ce qui aurait mieux guidé le lecteur.
	ii La structure est conforme aux directives de l'UNICEF sur les rapports d'évaluation : les sections sur le contexte, la finalité et la méthodologie doivent normalement précéder les résultats, qui sont en principe suivis des conclusions, des enseignements tirés et des recommandations.	Oui	Oui, la structure du rapport est conforme aux directives de l'UNICEF.
Question 21	Le rapport est-il bien présenté ?		
	i Le rapport est d'une longueur raisonnable ; il n'excède pas le nombre de pages éventuellement spécifié dans le mandat.	Non	Le rapport dépasse les 60 pages indiquées dans les TdR avec 115 pages sans annexes.
	ii Le rapport est facile à comprendre (style de rédaction accessible au public visé) et ne comporte globalement pas d'erreurs de grammaire, d'orthographe et de ponctuation.	Oui	Le rapport est bien rédigé et facile à comprendre et il ne comprend pratiquement aucune faute ni d'orthographe ni de ponctuation.
	iii Le rapport emploie de nombreuses représentations visuelles (infographies, cartes, tableaux, figures, photos) pour faciliter la transmission des principales informations. Ces représentations sont clairement présentées, nommées et indexées dans le texte.	En partie	Le rapport utilise des tableaux, des graphiques et chaque section est introduite par une photo. Malgré la longueur du rapport, certaines pages étaient trop denses et nécessitaient davantage de graphiques et/ou d'infographies pour remplacer les longues sections de texte.
SECTION I : PRINCIPES D'ÉVALUATION (pondération 10 %)		64%	Commentaires sur l'appréciation
Question 22	A-t-il été envisagé d'intégrer au modèle et au style d'évaluation l'engagement des Nations Unies et de l'UNICEF en faveur d'une gestion des programmes, de l'égalité des genres et de l'équité fondée sur les droits fondamentaux ?		
	i Le modèle d'évaluation se réfère et recourt à l'un ou à plusieurs des documents suivants : cadre fondé sur les droits, Convention relative aux droits de l'enfant, Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et autres références en matière de droits.	En partie	Même si le rapport comporte une section distincte sur les droits de l'homme et que de nombreuses questions portent sur les questions de genre et d'égalité, il fait peu référence aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.
	ii Le degré de participation à la mise en œuvre de l'évaluation des principaux titulaires de droits et détenteurs d'obligations est clairement décrit (un groupe de référence a été établi, les parties prenantes ont servi d'informateurs ou participé à la collecte de données, etc.).	Oui	Oui, le groupe de référence est mentionné à plusieurs reprises pour le contrôle qualité mais aussi pour l'élaboration globale des recommandations.
	iii Le style d'écriture employé contribue à l'autonomisation, est inclusif et évite les préjugés concernant le genre, la sexualité, l'âge, la culture et la religion ; il utilise les termes « titulaires de droits » et « détenteurs d'obligations » ; les données sont ventilées par groupe marginalisé ; les écarts de résultats sont évalués (présentation des résultats selon les différents groupes).	En partie	Le langage utilisé est neutre et tient compte des susceptibilités culturelles. Dans certains endroits, le terme « titulaires de droits » est utilisé, néanmoins dans les constats du rapport, les données ne sont pas toujours ventilées selon les différents groupes.
	iv L'évaluation examine la mesure dans laquelle la mise en œuvre de l'intervention intègre les droits de l'enfant et l'objectif de ne laisser personne de côté (prise en compte du genre et des groupes marginalisés et exclus). Elle tient compte des personnes handicapées.	En partie	Le rapport contextualise certaines des questions, mais il n'y a aucune référence claire dans le corps du rapport (sauf dans la section sur les droits de l'homme et le genre) et/ou l'analyse de ces groupes et l'examen de la question de ne laisser personne de côté. Il y a de nombreuses références aux droits de l'homme mais aucune mention spécifique aux droits de l'enfant. Les personnes handicapées faisaient partie de l'échantillon d'échantillonnage. Il a été fait référence tout au long du rapport
Question 23	L'évaluation remplit-elle les critères de performance des évaluations du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?	6	
	i Le champ d'analyse de l'évaluation tient compte de la stratégie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et ses critères et questions sont rédigés d'une manière qui garantit la collecte de données relatives à cette stratégie.	Intégration satisfaisante	Le rapport poursuit un objectif spécifique d'examiner les questions liées à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme et comprend une section distincte sur le genre et les droits de l'homme. Il existe un certain nombre de questions et sous-questions portant sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Néanmoins, il n'est pas précisé que l'objectif global est spécifiquement lié au genre.

ii	L'évaluation recourt à une méthodologie, à des méthodes, à des outils et à des techniques d'analyse de données sensibles au genre.	Intégration satisfaisante	L'évaluation utilise une méthode mixte et garantit qu'un large éventail de personnes est consultée, en particulier les veuves et les personnes en situation de handicap. La section sur l'éthique indique que l'évaluation garantit que toutes les personnes ont été traitées avec intégrité et confidentialité.
iii	Les résultats, les conclusions et les recommandations de l'évaluation font état d'une analyse des questions de genre.	Intégration satisfaisante	Le rapport comprend une section qui examine de près le genre et donne une analyse globale du genre par rapport à l'action. Néanmoins, dans les autres sections, même si différents groupes sont mentionnés, une analyse plus intersectionnelle des groupes concernés aurait pu être utile.

Directives d'évaluation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

i Le champ d'analyse de l'évaluation tient compte de la stratégie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et ses critères et questions sont rédigés d'une manière qui garantit la collecte de données relatives à cette stratégie.

- L'évaluation examine-t-elle si, au cours de la période de mise en œuvre, suffisamment de données ont été collectées au sujet des indicateurs de résultats servant à mesurer les progrès accomplis en matière de droits fondamentaux et d'égalité des genres ?
- L'évaluation poursuit-elle un objectif spécifique d'examen des questions liées aux droits fondamentaux et à l'égalité des genres, ou incorpore-t-elle ces considérations dans d'autres objectifs ?
- Le cadre d'évaluation comprend-il un critère réservé aux questions liées au genre et/ou aux droits fondamentaux, ou inclut-il ces considérations dans d'autres critères d'évaluation ?
- Existe-t-il une question ou une sous-question consacrée à la façon dont le champ de l'évaluation intègre la stratégie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?

ii L'évaluation recourt à une méthodologie, à des méthodes, à des outils et à des techniques d'analyse de données sensibles au genre.

- L'évaluation précise-t-elle la façon dont la méthodologie tient compte des questions liées au genre, y compris comment les méthodes de collecte et d'analyse de données intègrent les considérations sexospécifiques et garantissent la collecte de données ventilées par sexe ?
- L'évaluation emploie-t-elle un ensemble de méthodes mixte, adapté à l'appréciation des questions liées à la stratégie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?
- L'évaluation recourt-elle à une large variété de sources et de processus de traitement de données (croisement, validation, etc.) de manière à garantir leur caractère inclusif, leur exactitude et leur crédibilité ?
- Les méthodes et la stratégie d'échantillonnage de l'évaluation tiennent-ils compte de la diversité des parties prenantes concernées par l'intervention, en particulier des plus vulnérables, dans les cas où une telle prise en compte est appropriée ?

e. Les normes éthiques ont-elles été appliquées tout au long de l'évaluation, et tous les groupes de parties prenantes ont-ils été traités dans le respect de l'intégrité

iii Les résultats, les conclusions et les recommandations de l'évaluation font état d'une analyse des questions de genre.

- L'évaluation comporte-t-elle une section sur le contexte qui inclut une analyse intersectionnelle des groupes sociaux touchés, ou qui précise les instruments normatifs et les politiques liés aux droits fondamentaux et à l'égalité des genres ?
- Les résultats comprennent-ils une analyse des données fondée de manière explicite et transparente sur la comparaison des points de vue de groupes aux rôles sociaux divers, et/ou procèdent-ils à une ventilation des données quantitatives, le cas échéant ?
- Les conséquences imprévues de l'intervention en matière de droits fondamentaux et d'égalité des genres sont-elles décrites ?
- Le rapport d'évaluation fournit-il des recommandations spécifiquement axées sur les questions liées à la stratégie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et définit-il des mesures à prendre en priorité afin d'améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de l'intervention ou de